

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	10
- Nombre de présents :	11
- Nombre de votants :	10
- Convocation du Comité de Gestion le :	07.11.2019
- Convocation distribuée le :	24.10.2019
- Affichage du compte-rendu le :	20.11.2019

PRESENTS :

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME POYDENOT, membres du Conseil Municipal
 - M. CARDINAL, représentant de l'Education Nationale
 - MME BALTHAZARD, MME BURTIN, MME GARCIA VELERDAS, MME PARENT, MME SAAD-SAOUD, représentantes des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : MME PICARD-MORLOT, MME DESCHASEAUX, MME LAURENT, MME MONTUELLE, MME WINTER, directrices des écoles

EXCUSÉES :

- MME LEROY Marie-Christine, déléguée par le Préfet
- MME DOLATA, MME PAGELOT, membres du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

- Effectifs scolaires année 2019/2020
- Planning des inscriptions scolaires et demandes de dérogation scolaire pour la rentrée 2020 et étude du périmètre scolaire en maternelle
- Date de la visite de Saint Nicolas dans les écoles
- Point d'étape relatif au marché de fournitures scolaires

Ouverture de la séance à 17 h 35.

M. Le Président ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux parents d'élèves élus et il propose un tour de table de présentation.

Il explique le fonctionnement et le rôle de la caisse des écoles. Avant tout, il s'agit d'un lieu d'échange, garant de la confidentialité de certaines situations qui pourraient y être évoquées. La richesse des échanges doit permettre de développer des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire ; par exemple : la mise en place d'une classe de découverte. Des débats peuvent avoir lieu, dans le respect des valeurs républicaines et éducatives que la municipalité défend.

M. Le Président excuse Mme LEROY Marie-Christine, déléguée par le Préfet, qui ne peut pas être présente à cette réunion.

Mme LANZONI Anne présente les effectifs scolaires 2019/2020

● **Effectifs scolaires 2019/2020**

Écoles maternelles

École Prévert	École Delaunay	École Galilée
118	76	77

Écoles primaires

École du centre	École de Mouzimpré
227	219

Total année scolaire 2019/2020 = 717 élèves

Total année scolaire 2018/2019 = 707 élèves

Total année scolaire 2017/2018 = 701 élèves

Une légère hausse des effectifs pour cette année 2019/2020.

M. Le Président informe de la livraison des appartements situés allée Flageolet à compter de novembre 2019. Fin 2020, deux petites résidences seront également livrées.

● **Planning des inscriptions scolaires et demandes de dérogation scolaire pour la rentrée 2020 et étude du périmètre scolaire en maternelle**

Mme Lanzoni indique que les décisions concernant l'accord ou non des dérogations scolaires intervient trop tard selon les parents concernés (début juin). Cela ne leur laisse que peu de temps pour faire d'autres démarches avant l'été. La recherche d'un calendrier prenant en compte cette demande est en cours d'élaboration. La conséquence qui en découlerait est l'ouverture des inscriptions scolaires plus tôt que les années précédentes.

Autre point abordé : l'officialisation d'un périmètre scolaire pour les écoles maternelles, l'école étant obligatoire à partir de 3 ans. Pour l'instant, nous nous appuyons sur le périmètre scolaire des écoles élémentaires, en se donnant une marge de manoeuvre sur certaines rues afin d'équilibrer les effectifs entre l'école Prévert et l'école Delaunay.

Mme SIMONNET confirme en effet la volonté d'établir une répartition entre les écoles Prévert et Delaunay afin d'éviter de faibles effectifs à Delaunay et de trop forts effectifs à Prévert. Elle souhaite associer les directrices des écoles à cette réflexion de périmètre et proposera très vite une date de rencontre.

M. CARDINAL -interpelé sur l'obligation de délibérer sur le périmètre scolaire pour les maternelles- évoque la nécessité de pouvoir se référer à un document officiel qui ne doit pas empêcher la souplesse (avec accord des familles) et bon sens. Pour autant, selon lui, il n'y a pas urgence.

Les dérogations extérieures ont été « resserrées ».

M. Le Président indique que malgré une pose urbanistique, la population est en voie de renouvellement puisque, par exemple, sur le secteur du Nid, après le départ de personnes âgées, ce sont des familles qui s'y installent. Il faut anticiper tous ces phénomènes.

● **Date de la visite de Saint Nicolas dans les écoles**

Mme LANZONI Anne informe du passage de Saint Nicolas dans les écoles.

Comme chaque année, Saint-Nicolas rendra visite aux enfants des écoles maternelles, accompagné de son âne pour récompenser les enfants, le vendredi 06 décembre 2019.

Voici le planning horaire/école :

- 8h30 : école maternelle Delaunay
- 9h15 : école maternelle Galilée
- 10h15: Relais assistantes maternelles
- 10h45 : école maternelle Jacques Prévert

Mme LANZONI Anne accompagnera le Saint Nicolas dans les écoles.

Mme SIMONNET remercie les parents de Mme DOLATA Bérengère pour leur venue chaque année avec l'âne Grisou.

- **Point d'étape relatif au marché de fournitures scolaires**

M. LAURENT aborde le sujet du marché PICHON. Les directrices sont mécontentes de ce prestataire. Mme PICARD-MORLOT nous indique qu'il a trop de perte de conditionnement, des retards, trop de sous-traitants différents...

M. LAURENT et Mme DEMETZ souhaitent des écrits pour toutes réclamations envers ce prestataire afin de pouvoir appliquer des pénalités.

Ces retours sont d'autant plus importants que le marché prend fin en décembre 2019. A partir de janvier 2020, les enseignants pourront commander librement les fournitures scolaires et un nouveau marché sera lancé après les élections. L'expérience des précédent marché sera alors primordiale pour rédiger les pièces du futur marché.

- **Points divers**

Mme BALTHAZARD souhaite interpellier M. CARDINAL au sujet de l'Espace Numérique de Travail (ENT). Elle l'informe qu'il y a des parents de l'école de Mouzimpré qui sont « frileux » concernant la mise en place de cet ENT.

M. CARDINAL précise que c'est un espace protégé, qu'il n'y a d'inquiétude à avoir, toutes les précautions techniques sont gérées.

L' ENT est un système de communication sur internet, qui permet à chaque famille et enseignants de communiquer ensemble. Chaque famille a un identifiant et un mot de passe sécurisés. Cela va impliquer la suppression, entre autre, du cahier de liaison des élèves.

M. Le Président s'interroge sur le coût pour la collectivité. M. CARDINAL lui répond que le coût sera minime et sera compensé par la baisse du nombre de photocopies et dans une moindre mesure, de cahiers.

Mme LAURENT pose la question de l'accès des enfants à cet outil. M. CARDINAL lui répond que ce sont des pistes qui seront abordées lors de la formation des enseignants afin de donner accès à l'information autrement aux enfants, de découvrir la communication de manière plus pédagogique. Le monde a évolué, nos enfants doivent avoir les clés pour pouvoir évoluer avec le monde également.

Interpellé sur l'accès difficile à cet ENT, M. CARNIDAL appelle à la patience pour que tout ceci fonctionne de mieux en mieux avec le temps.

Mme DESCHASEAUX identifie ces évolutions comme logiques dans le contexte actuel. Son interrogation porte surtout sur les nouvelles conséquences de ces pratiques : rapidité de l'information, mails faciles, problématiques du temps (le soir, le week-end...), de l'immédiateté et, paradoxalement, de la distance relationnelle que cela peut créer.

M. CARDINAL en convient. Ces évolutions demandent du temps afin de caler les conditions d'utilisation de l'ENT et son bon fonctionnement. Ceux qui y sont passés ont réussi au bout de 2-3 ans à trouvé des modes de fonctionnement adaptés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Pour Extrait,



Le Président,

Michel Breuille
Michel BREUILLE